

● Crancey

● Gélannes

● Maizières-la-Grande-Paroisse



Pars-lès-Romilly ●

Romilly-sur-Seine ●

Saint-Hilaire-sous-Romilly ●

Bulletin spécial - PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Décembre 2017

Les enjeux du territoire

Un diagnostic de territoire a été réalisé. Il a mis en évidence les différentes problématiques existantes et les principaux enjeux que nous devons prendre en compte.

Habiter au sein de la CCPRS

- Maîtriser la croissance démographique à l'échelle intercommunale ;
- Garantir une offre de logements quantitative et qualitative en lien avec les besoins ;
- Maîtriser le développement des formes urbaines consommatrices d'espaces ;
- Préserver les formes urbaines historiques et le patrimoine local.

Vivre au sein de la CCPRS

- Anticiper les incidences de la croissance démographique sur les besoins en équipements ;
- Maintenir l'offre d'accueil pour les nouvelles entreprises ;
- Permettre le développement des commerces et des services dans les communes membres de la CCPRS ;
- Permettre le développement d'infrastructures pour les déplacements piétons et vélos ;
- Réaliser un Plan de Déplacement Urbain – PDU.

L'environnement de la CCPRS

- Prendre en compte les différents paysages du territoire ;
- Adapter les objectifs d'aménagement aux caractéristiques différentes du Sud et du Nord ;
- Réaliser un Règlement Local de Publicité intercommunal – RLPi ;
- Préserver le patrimoine naturel remarquable sur la commune et les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue ;
- Réaliser l'Evaluation Environnementale du PLUi.

Le projet de territoire

Un document clef, le PADD

Sur la base des enjeux du territoire et du code de l'urbanisme, nous avons établi notre **Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dit PADD**. Ce document a pour objectif global d'exploiter au mieux les atouts de l'intercommunalité, tout en assurant un aménagement urbain et rural de qualité visant à permettre un développement pour les 15 années à venir.

Les orientations et défis du PADD

La stratégie de développement durable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine s'articule autour de 3 orientations se déclinant chacune en 2 défis.

Orientation 1 : Poursuivre la dynamique intercommunale au travers de l'habitat et de l'activité économique

Défi n°1 : Développer une offre d'habitat diversifiée

Défi n°2 : Poursuivre le développement économique du territoire

Orientation 2 : Adopter un développement intercommunal responsable

Défi n°1 : Permettre une bonne pratique du territoire

Défi n°2 : Engager un développement urbain économe et responsable

Orientation 3 : Offrir un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale

Défi n°1 : S'appuyer sur les paysages et le patrimoine local pour améliorer le cadre de vie

Défi n°2 : Préserver les espaces naturels et leurs fonctionnalités écologiques

La concertation

Chacun peut formuler ses observations et requêtes ; A cet effet,

un cahier de concertation est mis à votre disposition dans chaque Mairie, ainsi qu'au siège de la CCPRS.

Nous vous tiendrons informés des prochaines réunions publiques qui permettront de présenter le dossier du PLUi.